



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15821
10 juin 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 9 JUIN 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'ESPAGNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du télégramme, en date du 8 courant, que le Ministre espagnol des affaires extérieures, M. Fernando Moran, a adressé au Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la résolution 533 (1983) du Conseil de sécurité :

"Informé de commutation de la peine de mort prononcée contre MM. Anthony Tsotsobe, Johannes Shabangu et David Moise, vous fait part de ma satisfaction devant l'exercice du droit de grâce. Vous prie instamment d'intervenir auprès du Président pour que cette clémence soit étendue pour raisons humanitaires aux autres condamnés, MM. Marcus Thabo Motaung, Jerry Semano Mosololi et Thelle Simon Mogoerane.

Le Ministre des affaires
étrangères de l'Espagne,

Fernando MORAN".

Le Président du Gouvernement espagnol, M. Felipe González, a adressé au Premier Ministre sud-africain un appel rédigé en termes similaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Jaime de PINES